

## Pédophilie, gestion de crise et hiérarchie catholique

Article rédigé par [blogdupadrevenard.wordpress.com](http://blogdupadrevenard.wordpress.com), le 05 octobre 2021



*Précisions importantes : 1. – cet article n’entend en rien relativiser l’extrême gravité de la pédophilie, crime abominable que le pape François a même comparé à un culte rendu à Satan. Il s’agit de chercher à comprendre quels sont, au-delà des responsabilités personnelles des individus coupables de ces agissements, les fondements institutionnels de cette grave crise qui secoue l’Eglise catholique. 2. – Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont l’Eglise catholique « pratique » les médias (non sans difficultés comme toutes les grandes institutions) ; j’ai volontairement mis de côté cet aspect du problème afin de ne pas allonger cet article et user la patience de mes lecteurs !*

L’émission *Cash investigation* relance le débat autour de la pédophilie dans l’Eglise – à charge si j’ai bien compris, ne l’ayant pas encore vue à l’heure où j’écris ; mais ayant lu avec attention les documents diffusés par les auteurs et les critiques déjà formulées par les autorités ecclésiastiques -. L’Eglise catholique en France a pris en compte cette terrible et difficile question, depuis les années 2000 et, en particulier en 2010, à la suite des demandes du pape Benoît XVI. Essentiellement sur un plan technique : dénonciation des prêtres ou des laïcs – des écoles catholiques ou des mouvements de jeunesse – commettant ce genre de crimes, mise en place d’une cellule de veille, accueil des victimes, meilleur discernement pour les candidats au sacerdoce... Je ne veux pas entrer ici dans le débat des méthodes journalistiques utilisées – on en connaît le genre littéraire – mais je voudrais essayer de comprendre les fondements de cette crise que traverse l’Eglise.

Bien souvent, ce sont d’anciennes affaires qui remontent à la surface, parfois de plus récentes. Mais comment expliquer que ces personnes exercent toujours des responsabilités, soient encore en charge de paroisses, et même tout simplement prêtres ? Sans doute à cause d’une forme d’incurie de la part de certains évêques et de leurs conseils. Ne sous-estimons pas, cependant, les dégâts que le relativisme moral des années 1970 a provoqué, même au sein de l’Eglise. Faut-il rappeler que certains *people*, encore très en vue aujourd’hui, et jamais mis en cause dans les grands médias, ont soutenu ouvertement la pédophilie dans ces années-là ? Ce contexte ne justifie pas, bien sûr, le maintien de prêtres « non sûrs » dans des fonctions paroissiales. S’il l’explique en partie, il ne l’excuse pas. Par ailleurs, la longévité des « carrières » ecclésiastiques est à prendre en compte. Ainsi certains ont pu commettre des actes répréhensibles vers la trentaine et être toujours en possibilité de travailler au sein de l’Eglise plus de quarante ans après ! Les décisions prises sous Jean-Paul II par le cardinal Ratzinger – futur Benoît XVI – devraient interdire désormais l’accès au sacerdoce à des candidats ne présentant pas une affectivité et une sexualité matures. Quant aux cas déjà présents, ce qui est incompréhensible c’est que l’on ait laissé ces prêtres en position de commettre de nouveaux dégâts, pire, on les a parfois promus. C’est incompréhensible et il est normal qu’on nous en fasse le reproche. Le Vatican a mis en place, sous Benoît XVI, des procédures de réduction à l’état laïc pour les prêtres qui deviennent, par la gravité de leur conduite, incapables de mener une vie sacerdotale. Il ne s’agit pas, comme je l’ai lu ici ou là, de les jeter tels des malpropres, mais dans un accompagnement, judiciaire et s’il y a lieu, médical et humain, de les décharger du sacerdoce qu’ils ne peuvent objectivement plus réaliser, et de les mener vers une nouvelle vie laïque.

Retrouvez l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)